

Création de l'Office Public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle

Collectivité européenne d'Alsace - 13 mars 2025

<https://www.alsace.eu/actualites/creation-l-office-public-langue-regionale-d-alsace-et-moselle/>



Office public de la langue régionale ©Canva

L'Alsace franchit une étape décisive dans la sauvegarde et la promotion de sa langue régionale avec la création de l'Office Public de la Langue Régionale d'Alsace et de Moselle. Ce projet répond à une demande croissante des citoyens et des acteurs locaux pour assurer la transmission de la langue aux générations futures.

Un constat : la langue régionale en perte de vitesse

Une enquête sociolinguistique menée en 2022 auprès de 4 000 Alsaciens a mis en évidence :

- un déclin de la pratique de la langue régionale : seulement 12% des habitants déclarent parler régulièrement l'alsacien, contre 43% dans les années 1980
- une forte attente des habitants et des associations : plus de 80% des répondants expriment le souhait que l'alsacien et le platt mosellan soient davantage transmis aux jeunes générations
- un cadre législatif clair : impulsé par la Loi Alsace du 2 août 2019, le projet vise à structurer et renforcer les initiatives existantes en matière de promotion du bilinguisme

Un outil au service de la langue et de ses interlocuteurs

L'Office centralisera et coordonnera les actions linguistiques actuellement dispersées entre collectivités, associations et institutions éducatives. Un guichet unique sera destiné aux citoyens et acteurs éducatifs avec :

- accès simplifié aux ressources pédagogiques

- formation des enseignants
- soutien aux écoles bilingues
- une gouvernance fédératrice et collégiale, réunissant collectivités, universités, associations et acteurs économiques

Aujourd'hui, seuls 14% des élèves alsaciens bénéficient d'un enseignement immersif en alsacien ou en platt mosellan.

Un statut adapté pour une ambition transversale

Pour fédérer les initiatives publiques et privées, il adopte la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), s'inspirant des modèles existants pour le basque et le breton.

La création du GIP "Office Public de la Langue Régionale d'Alsace et de Moselle" repose sur une base institutionnelle solide, portée par 3 membres fondateurs engagés : l'État, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Il sera ouvert aux collectivités locales, avec la possibilité d'accueillir des villes comme Colmar, Haguenau, Mulhouse, Saint-Louis, Sarreguemines et Strasbourg en tant que partenaires consultatifs, tout en visant à renforcer la coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse, où l'alsacien et le platt mosellan partagent des racines linguistiques communes.

L'objectif de développement est clair : d'ici 2030, la Collectivité européenne d'Alsace vise à augmenter de 30% le nombre de locuteurs réguliers via le développement de l'apprentissage dans les écoles et la mise en place de formations pour adultes.